

Rogon de Carcaradec

Bretagne, décembre 1729

Preuves de la noblesse de Louis-Jean Rogon de Carcaradec agréé pour estre reçu Page du Roi dans la Petite Écurie sous la charge de monsieur le marquis de Béninghen, Premier ecuyer de sa Majesté ¹.

D'azur à trois roqs d'échiquier d'or, à l'antique, posés deux et un – Casque de deux tiers.

I^{er} degré, présenté. Jean Rogon de Carcaradec, 1713.

Extrait du registre des baptesmes de la paroisse de Buhulien, evesché de Tréguier, portant que Louis-Jean, fils de Louis Rogon, ecuyer, seigneur de Carcaradec et de demoiselle Barbe-Françoise Eléonore Nicol, sa femme, naquis le vingtiesme de décembre de l'an mille sept cent treize, et fut baptisé le vingt troisieme du mesme mois. Cet extrait signé Caballan, recteur de ladite église de Buhulien, et légalisé.

II^d degré, père et mère - Louis Rogon, seigneur de Carcaradec, Barbe Françoise Eléonore Nicol sa femme, 1711. *De sable à dix coquilles d'argent posées quatre, trois deux et une.*

Decret du mariage de Louis Jean Rogon, ecuyer seigneur de Carcaradec, fils aîné et héritier principal et noble de Louis Rogon et de demoiselle Jacqueline de la Haie, fait en la juridiction de Coatfret, le septiesme jour d'octobre de l'an mile sept cent onze, avec demoiselle Barbe Françoise Eléonore Nicol, fille de Vincent Nicol, ecuyer seigneur de la Villeguesio, et de demoiselle Louise Françoise de Rosmar. Cet acte signé Evenou, greffier de ladite juridiction.

Sentence rendue en la juridiction de Coatfret, le quinziesme du mois d'octobre de l'an mile sept cent dix huit, par laquelle demoiselle Barbe Françoise Eléonore Nicol, veuve de Louis-Jean Rogon, ecuyer seigneur de Carcaradec, est nomée tutrice de Louis-Jean Rogon et de Louis-Joseph Rogon, ses enfants. Cet acte signé Evenou.

Provisions de Gouverneur de la ville de Lannion en Bretagne, données par le Roi, à Marli, au sieur Rogon de Carcaradec, le vingt huitiesme jour de juin de l'an mile sept cent trois. Ces lettres signées Louis, et contresignées Colbert.

III^e degré, ayeul. Louis Rogon seigneur de Carcaradec, Jacqueline de Haie, sa femme, 1687. *D'azur à un léopard d'or, une cotice de gueules brochante sur le tout en bande.*

Contrat de mariage de Louis Rogon, ecuyer seigneur de Carcaradec, Gouverneur de la ville de Lannion, et fils aîné et héritier principal et noble de Louis Rogon, ecuyer, et de demoiselle Jeanne du Boisgeline, sa femme, vivans seigneur et dame dudit lieu de Carcaradec ; accordé le troisieme du mois de février de l'an mile six cens quatre vingt sept, avec demoiselle Jacqueline de la Haie, fille de Louis de la Haie, ecuyer seigneur de Kergomar, et de demoiselle Elizabeth de Kercabin. Ce contrat

1. Transcription de Jean-Claude Bourgeois pour Tudchentil en septembre 2011, d'après le Ms français 32114 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90068035>).

passé devant du Hamel, notaire au siège de Lannion.

Provisions de l'office de Gouverneur de la ville de Lannion, vacante par la mort du sieur de Carcaradec, données par le Roi, à St Germain en Laie au sieur Rogon de Carcaradec, son fils, le vingtiesme jour de décembre de l'an mille six cens soixante seize. Ces lettres signées Louis et contresignées Arnaud.

IV^e degré, bisayeul. Louis Rogon seigneur de Carcaradec, Jeanne du Boisgelin, sa femme 1669. *De gueules à une molette d'eperon d'argent, ecartelé d'azur plein.*

Partage dans les biens de Jean du Boisgelin, vivant ecuyer seigneur de Kersaliou et du Plessis, donné le vingt-huitiesme du mois de mai de l'an mille six cens soixante neuf, par demoiselle Jeanne du Boisgelin, sa fille ainée et heritière principale et noble, femme de Louis Rogon, ecuyer seigneur de Carcaradec, à demoiselle Marguerite et Louise du Boisgelin, ses sœurs juveigneures, dames de Keriavili et de Moquereau. Cet acte signé Guimar.

Provisions de l'office de Capitaine Gouverneur de la ville de Lannion, données par Sa Majesté à St Germain en Laie, à Louis Rogon, sieur de Carcaradec, le vingt septiesme jour de novembre de l'an mille six cens soixante onze. Ces lettres signées Louis et contresignées Le Leurer.

Arrest de la Chambre établie par le Roi pour la réformation de la noblesse dans la province de Bretagne, rendu à Rennes le dix-neuviesme du mois de juin de l'an mille six cens soixante neuf par lequel elle déclare noble et issu d'ancienne extraction noble Louis Rogon, ecuyer sieur de Carcaradec, fils ainé et héritier principal et noble de Louis Rogon, ecuyer sieur de la Villerozon, et de demoiselle Françoise le Guallez sa femme. Cet arrest signé Malescot.

Acte donné par le sieur le Bugallé, notaire de la cour de Tréguier au siège de Lannion, le vingt-huitiesme jour de septembre de l'an mille six cens quarante neuf, à la requeste de Louis Rogon, sieur de la Porte, de la somation que Louis Rogon son père seigneur de Carcaradec, accompagnés des nobles, bourgeois et habitans de la ville de Lannion, avoit faite au fermier des coutumes du Roi de lui remettre la bourse pour la cueillette des droits de devoir de la foire qui se tenoit au lieu de Fouarlech, lèz Lannion, attendu le privilège que demoiselle Françoise Le Guallez, femme dudit sieur de Carcaradec, avoit de recevoir lesdits droits pendant vingt quatre heures. Cet acte signé par lesdits nobles bourgeois et par ledit Le Bugallé, notaire.

V^e degré, trisayeul. Louis Rogon seigneur de Carcaradec, Françoise Le Guallez sa femme, 1620. *De gueules à un croissant d'argent accompagné de six coquilles de mesme posées trois en chef et trois en pointe.*

Contrat de mariage de nobles homs Louis Rogon seigneur de la Villerozon, de Keraradec, du Plessis et de Kerfeillen, acordé le vingtiesme du mois d'aoust de l'an mille six cens vingt avec demoiselle Françoise le Guallez, dame de Kérivon, veuve d'Amauri de Kerguesai, seigneur de Kermorvan. Ce contrat passé devant Kerivoal, notaire de la cour royale de Tréguier au siège de Lannion.

Acord fait le dix-neuviesme jour de septembre de l'an mille six cens quarante cinq entre Claude du Louet, seigneur de la Villeneuve, et Louis Rogon seigneur de Keraradec, fils de Pierre Rogon et de demoiselle Marguerite Le Guallez sa femme, seigneur et dame de la Villerozon, sur les diférends qu'ils avaient pour l'execution d'une transaction qui avait été passée le dixiesme de

septembre de l'an mille six cents onze, entre lesdits sieur et dame de la Villerozon, et Pierre Polart seigneur de la Villeneuve, mari en seconde noce de demoiselle Louise de Kerbuzic, veuve de Jacques Le Guealz, sieur de Keraradec, et mère deladite Marguerite le Guealz. Cet acte reçu par Hingant, notaire de la ville de S^t Michel.

VI^e degré, quartayeul. Pierre Rogon seigneur de la Villerozon, Marguerite le Guealz sa femme, dame de Carcaradec, 1580.

Decret de mariage de Pierre Rogon, sieur de la Villerozon avec demoiselle Marguerite le Guealz, dame de Kergaradec, aresté du consentement de leurs parents devant le sénéchal de la cour de Runfau, le vingt-huitiesme de septembre de l'an mille cinq cents quatre vingt.

Transaction sur le partage des biens nobles et de gouvernement noble et avantageux de demoiselle Adrienne Lenfant, vivante dame de la Tandourie, faite le vingt uniesme du mois de septembre de l'an mille cinq cents quatrevingt seize, entre nobles homs François Rogon, son fils ainé et héritier principal et noble, sieur de la Cithaie et nobles homs Pierre Rogon son frère sieur de la Villerozon et de Kergaradec. Cet acte signé Dagorne.

Partage noble et avantageux dans les biens nobles et de gouvernement noble et avantageux de nobles homs Jacques Rogon donné le douzième de juillet de l'an mille cinq cents quatrevingt neuf par nobles homs François Rogon sieur de la Cithaie son fils ainé et héritier principal et noble à nobles homs Pierre Rogon, son frère puisné, sieur de la Villerozon.

VII^e degré, quintayeul. Jacques Rogon, sieur de la Citaie, Adrienne Lenfant sa femme, 1551. *D'argent à quatre fusées de sable, rangées en fasce.*

Contrat de mariage de Jaques Rogon ecuyer sieur de la Citaie et de la Salle, acordé le douziesme jour du mois d'octobre de l'an mille cinq cents cinquante et un avec demoiselle Adrienne Lenfant, fille de nobles homs Giles Lenfant, sieur de la Tandourie et de la Ville Raoul.

Extrait des regitres de la Chambre des comptes de Bretagne portant que Bernard Rogon de la Villerozon est compris au rang des nobles extraits de noble lignée dans le livre de la réformation de l'evesché de S^t Brieuç, faite l'an mille cinq cents treize. Cet extrait signé Luzeau, conseiller du roi, secretaire et auditeur en ladite Chambre.

Nous, Louis-Pierre d'Hozier, juge général d'armes de France, chevalier de l'ordre du Roi, son conseiller, maitre ordinaire en sa Chambre des comtes de Paris, généalogiste de la maison et des ecuries de Sa Majesté et de celles de la Reine,

Certifions au Roi et à messire Henri Camille de Béninghen, Premier ecuyer de Sa Majesté, que Louis-Jean Rogon de Carcaradec a la noblesse nécessaire pour estre admis au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa Petite Ecurie ainsi qu'il est justifié par les actes qui sont enoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris, le vendredi seiziesme jour du mois de décembre de l'an mille sept cents vingt neuf.

[Signé:] d'Hozier